

HISTORIQUE ET SYMBOLIQUE DE L'ÉTENDARD DES CHEVALIERS DU CHRIST ROY DE FRANCE

C'est vraiment la Providence qui nous a permis d'acquérir cet étendard.

Fixé sur une hampe démontable en bois de 3 mètres, il se terminait par une fleur de lys vissée dans le haut de la hampe. Malheureusement cette fleur de lys a disparu. Il a été fabriqué dans les années 1880 par une entreprise de soierie lyonnaise. Il possède son coffre de rangement, style malle de bateau. L'étendard est de forme carrée (150 centimètres de côté).

Il est constitué par deux faces en soie blanche entre lesquelles est cousu un fort drap de laine ; il est bordé d'une frange de fil d'or de n centimètres de large. Chaque face blanche est semée de 16 fleurs de lys en fil d'or, encadrant le motif central. Ce motif central est celui des Armes royales de France, avec le manteau du Sacre déployé sur son revers blanc semé de flammes, les côtés de l'avvers du manteau bleu nuit à fleurs de lys sont visibles ; il est surmonté de la couronne royale. De haut en bas du manteau, pend le collier de l'Ordre du Saint Esprit (fondé le 31 décembre 1578 par Henri III, c'était la plus haute distinction de l'ancienne monarchie).

Croisées sur le manteau, sont disposées en croix de saint André, la main de justice et une croix de procession, instruments symboliques de la Royauté sacrale chrétienne française. Au milieu du manteau, face revers déployée, figure un écu de forme moderne, de couleur bleu marial, autour duquel, dans un bandeau allant de gauche à droite, on peut lire successivement en lettres majuscules brodées d'or :

Gesta Dei, à gauche,
Regnum Galliaë, Regnum Mariaë, en haut,
Per Francos, à droite,
Vicit leo de tribu Juda, en bas.

De haut en bas, sur la partie centrale de l'écu, on trouve successivement représentés :

- une colombe, symbole du Saint Esprit, référence au don miraculeux de la Sainte Ampoule, d'où partent des rayons dorés,
- le Cœur de Jésus rouge, surmonté de flammes et d'une croix, entouré par la couronne d'épines,
- le Cœur de Marie rouge, surmonté d'une étoile argentée, transpercé par un glaive, entouré de trois roses,
- les deux cœurs sont encadrés par trois fleurs de lys disposées en triangle pointe en bas, symbole de la Sainte Trinité,
- un lion en marche, tête orientée à droite sur l'étendard, coiffé d'une couronne, tenant dans sa patte avant droite, un globe terrestre argenté sur lequel la France est figurée en bleu ciel.

La formule *Gesta Dei per Francos* fut employée pour la première fois par le moine Guibert de Nogent (1055-1125) qui écrivit une histoire de la **Première croisade** ¹ intitulée ***Gesta Dei per Francos***, ce qui signifie littéralement que les faits (*gesta*) de Dieu sont accomplis (verbe *gerere*) par les Francs.

La devise *Regnum Galliæ, Regnum Mariæ* est attribuée au **pape Urbain II** qui fut émerveillé du nombre de sanctuaires consacrés à Marie qu'il rencontra sur son trajet lorsqu'il vint prêcher la Croisade à Clermont en 1095.

Vicit leo de tribu Juda, « **Il a vaincu le Lion de Juda** » est un verset de l'Apocalypse (V, 5) de saint Jean et désigne, selon l'interprétation unanime des Pères de l'Église, le Christ lui-même. Le lion était l'emblème de la tribu de Juda dont le pape Grégoire IX écrivit à saint Louis qu'elle était « la figure anticipée du Royaume de France » (lettre du 21 octobre 1239).

¹ 1096-1099 : prise de Jérusalem le 14 (ou le 15 selon les sources) juillet 1099 par les Croisés, commandés par Godefroid de Bouillon.

On voit combien cet étendard, qui a miraculeusement traversé les vicissitudes du siècle, reprend toute la symbolique de la Royauté catholique et sacrale de France. Il est à lui seul une leçon de théologie et d'histoire.

Confié à la garde vigilante des Chevaliers du Christ Roy de France, il sera demain, *si Dieu le veut*, déployé pour accueillir le Lieutenant que désignera la Providence. Après la *chape de saint Martin* et la bannière *Montjoie saint Denis* disparues, il pourrait être l'étendard officiel de la Royauté sacrale restaurée, nouveau *labarum* de la France catholique et royale, tant il en exprime complètement l'esprit et la lettre.

*Pour nos adoubements
Louange au Christ qui aime les Francs.
Reconnaissance à Marie Reine de France qui a déjoué les embûches.
Gratitude à notre évêque consécrateur, Mgr Ricardo Subiron Ferrandis.
Remerciements à notre parrain en chevalerie, Frère Louis-Hubert,
adoubé en 1984 par Mgr Guérard des Lauriers (1898-1988).*

*Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam !
15 août 2014*



*Beatus populus, cujus dominus Deus ejus.
Bienheureux le peuple qui a pour maître son Dieu.
Ps. CXLIII, 15*

*Il veut régner sur la France
Et par la France sur le monde*

Dieu Premier servi !

A saint Martin, premier chevalier,

A saint Louis notre modèle,

A sainte Jehanne notre sœur,

A tous nos aînés.

Que nous en soyons dignes !

« ...Et pour conduire le Prince à Reims, où Jésus-Christ étant déclaré suprême roi de France, Charles recevrait en son lieu et place la consécration et les insignes de la royauté... »

(Décret pontifical concernant l'introduction de la cause en béatification de Jehanne d'Arc du 27 janvier 1894).

La Triple Donation, notre raison d'espérer.

Le 21 juin 1429, à 16 heures,

à Saint-Benoît-sur-Loire

Jehanne dit à Charles :

« Sire, me promettez-vous de me donner ce que je vous demanderai ? »

Le Roi hésite, puis consent.

« Sire, donnez-moi votre royaume ».

Le Roi, stupéfait, hésite de nouveau ; mais, tenu par sa promesse et subjugué par l'ascendant surnaturel de la jeune fille :

*« Jehanne, lui répondit-il, **je vous donne mon royaume** ».*

Cela ne suffit pas : la Pucelle exige qu'un acte notarié en soit solennellement dressé et signé par les quatre secrétaires du Roi ; après quoi, voyant celui-ci tout interdit et embarrassé de ce qu'il avait fait :

« Voici le plus pauvre chevalier de France : il n'a plus rien ».

Puis aussitôt après, très grave et s'adressant aux secrétaires :

« Écrivez, dit-elle :

« Jehanne donne le royaume à Jésus-Christ ».

Et bientôt après :

« Jésus rend le royaume à Charles ».

CORPUS



Saint Michel, ange gardien de la France

« LE GLAIVE DE L'ESPRIT » ET L'ÉPÉE TEMPORELLE AU SERVICE DE DIEU

En dépit des talents déployés et des sacrifices consentis par le meilleur des catholiques de France, toutes les tentatives faites dans notre pays depuis près de deux siècles pour l'arracher à la Révolution - « c'est-à-dire **renversement** ¹, parce que je mets en haut ce qui, selon les lois éternelles, doit être en bas, et en bas ce qui doit être en haut ² » - et pour le faire revenir à sa vocation de « bon sergent de Dieu » (saint Louis), de « saint Royaume » (Jehanne d'Arc) ont échoué, parfois dramatiquement.

Les raisons avancées pour expliquer ces échecs ne sont pas dépourvues de pertinence : influence des sociétés secrètes et de leur propagande, déchristianisation consécutive et laïcisation toujours plus accentuée des institutions, disparition des élites catholiques, illusions électoralistes, avancées du marxisme et du libéralisme après les deux guerres mondiales, éclipse de l'Église catholique par l'église conciliaire après *Vatican II*.

Mais ces explications demeurent partielles. Plus gravement, encore, elles passent à côté de l'essentiel. Elles occultent **la seule raison de fond, L'APOSTASIE OFFICIELLE DE NOTRE PAYS, que les combats menés n'ont pas ouvertement remise en cause**³, **seul combat que la Divine Providence pouvait couronner de succès** : « Depuis que le nom de Dieu⁴ est sorti pour la première fois de ta cons-

¹ Sens étymologique du substantif latin *revolutio*.

² Mgr J. -J. Gaume, *La Révolution*, t. I, ch. 1.

³ On pense ici à l'*Action Française* ou, plus près de nous, au *Front National*.

⁴ Le laïcisme, érigé au rang de norme institutionnelle depuis la Révolution dite française, et notamment de nos jours par l'article 2 de la Constitution de 1958,

titution, je t'adjure aujourd'hui de montrer les fruits de [cette] expérience. Je prête l'oreille et j'entends un murmure confus qui éclate de toutes parts. O mon pays, je ne te juge point témérairement, puisque je te juge d'après tes propres paroles : *Ex ore tuo te judico*. Il n'y a plus de moralité, plus de justice ; tout s'en va, tout dépérit, tout est à refaire, la société a besoin d'une réforme générale ; **tel est l'aveu qui s'échappe de tous les coins du pays**. Voilà donc les résultats, voilà donc les progrès obtenus depuis que nous avons donné l'exclusion à Dieu... Si le dogme de l'existence de Dieu ne se trouve plus dans la loi, la raison de la loi ne se trouve plus dans la loi, et la loi n'est qu'un mot, elle n'est qu'une chimère » (Cardinal Pie, *Œuvres*, tome II, pages 627-629).

Ne dirait-on pas que ces paroles ont été prononcées hier ? Elles font **le diagnostic de la France depuis 1789** ; et aucune partie du peuple français ne peut rejeter sur l'autre cette situation - ce qui accroît le désespoir -, car « le tort est à tous, parce qu'il est dans une situation dont **la responsabilité remonte à tous**¹ » (Cardinal Pie, *Œuvres*, tome VII, page 543). Il s'agit bien du **péché public** de la Nation tout entière.

Lorsqu'après le triomphe de la Foi catholique sur le paganisme romain - avec l'Édit de Milan de l'empereur Constantin -, l'Église catholique eut pleine liberté de prêcher la religion du Salut, la lutte se poursuivit contre le Prince de ce monde et ses séides, « les hommes pervers ». Conservant son aspect spirituel, la lutte prit alors aussi un aspect temporel, les rois et princes chrétiens, un Clovis, un Charlemagne, un saint Louis, et bien d'autres, renversant et défaisant des chefs hérétiques ou repoussant les invasions musulmanes.

Ce double aspect du combat de la Foi n'a pas disparu, c'est le fondement même de la *Doctrine des Deux Glaives*. Et l'on voit bien que la

est l'expression moderne de cette désobéissance et de cette révolte faisant « juridiquement » de la république française un État apostat.

¹ Au tout premier rang, celle des élites religieuses, politiques, intellectuelles... Un pays a les gouvernants qu'il mérite ; « le tyran est un châtiment pour son peuple » (saint Thomas d'Aquin).

disparition des États chrétiens a accéléré le recul de l'Église, elle-même privée des États pontificaux (20 septembre 1870). La ruine de cette « féconde collaboration » entre le glaive spirituel et le glaive temporel a rendu possible la conquête intérieure, jusqu'au sommet (*Vatican II*, « papes conciliaires »), de l'Église, société ecclésiastique. Privée de l'appui du glaive, l'Église « a été captée dans sa marche par ses ennemis » :

« L'empereur apparaissait dans le monde comme le défenseur de la Vérité désarmée, et le Pape comme le prédicateur indépendant de la Vérité souveraine. Pour rendre cette indépendance plus certaine encore et plus durable, l'empereur jugea qu'il était nécessaire de donner au Souverain pontife un véritable royaume, afin que ce gardien de la doctrine n'eût à recevoir d'aucun autre roi une hospitalité périlleuse pour sa liberté » (Léon Gautier, préface au *Charlemagne* d'Alphonse Vétault).

Devant la situation de catastrophe absolue dans laquelle se trouvent au moment présent, « la patrie et la foi » (Pie XII, Radio-message pour le cinquième centenaire de la réhabilitation de Jehanne d'Arc, 25 juin 1956), quel(s) remède(s) employer ? Évidemment pas les remèdes proposés par l'usurpation révolutionnaire. Évidemment non plus, les « solutions restauratrices » qui se sont trompées sur le diagnostic¹, pour déboucher soit sur des échecs retentissants², soit sur de plus grands malheurs³.

« On a essayé de tout : l'heure ne serait-elle pas venue d'essayer la vérité ? »⁴. Ce n'est pas en vain que le pape Léon XIII enseigne dans l'encyclique *Rerum novarum* (15 mai 1891) :

« À qui veut régénérer une société quelconque en décadence, on prescrit avec raison de la ramener à ses origines. La perfection de toute société consiste, en effet, à poursuivre et à atteindre la fin en vue de laquelle elle a été fondée, en sorte que tous les mouvements

¹ - Maurras et *l'Action Française*, La Rocque, Poujade, le Front national, etc...

² - Mac Mahon, Le Six février 1934, le combat pour l'Algérie française, etc...

³ - Les prétendus « sauveurs », Napoléon, Boulanger, De Gaulle, etc...

⁴ Cardinal Pie, sermon sur saint Hilaire, 14 janvier 1870.

et tous les actes de la vie sociale naissent du même principe d'où est née la société. »

Sur quelles bases alors repose la Chrétienté ? SUR LA PA-PAUTÉ INFAILLIBLE ET L'ÉPISCOPAT en communion avec le Saint-Siège, unis dans le Magistère ordinaire universel. SUR LA ROYAUTÉ SACRALE ET LA CHEVALERIE CHRÉTIENNE, institutions d'Église, dont les sacramentaux confèrent « un certain caractère » à ceux qui les reçoivent.

Contra spem in spe, nous croyons contre toute logique humaine, mais dans l'Espérance, vertu théologale, que l'Église divinement instituée par Notre Seigneur Jésus-Christ sortira victorieuse de l'effroyable crise de la foi¹ qu'elle connaît depuis des décennies, crise qui a d'ailleurs commencé bien avant 1962².

De même, nous croyons, que la France sortira de son apostasie officielle³ pour renouer avec sa vraie histoire, le Pacte de Tolbiac et le Sacre de Reims.

IL FAUDRA ALORS REFAIRE LA CHRÉTIENTÉ, AVEC LES MOYENS DE LA CHRÉTIENTÉ.

¹ Nous disons bien « crise de la foi » et non crise de l'Église ! L'Église ne peut être « en crise », « malade », « atteinte du SIDA », « droguée », comme le blasphèment certains clercs prétendument traditionnels. L'Église **catholique** est divine et immaculée comme son Fondateur et Elle seule a les promesses de l'éternité.

² Depuis Luther et sa « réforme », très exactement. Chaque siècle postérieur y a ajouté ses propres hérésies, l'Église catholique n'ayant jamais regagné la totalité du terrain perdu.

³ Nous appelons apostasie officielle le vote de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen des 24-26 août 1789, qui chasse Notre Seigneur Jésus-Christ des institutions et de la société, au profit de la fiction maçonnique de *l'Être suprême* et de l'hérésie de la souveraineté populaire, déclaration qui a été

S'il ne nous appartient pas de « restaurer l'Église »¹, œuvre de Dieu seul « jaloux de Sa gloire », il nous appartient, en revanche, d'œuvrer, en dépit des faiblesses de notre humaine infirmité, à **la restauration de la Chevalerie chrétienne**. Quelles que soient les difficultés, l'énormité et même l'apparente folie de la tâche, c'est notre devoir de Catholiques et de Français : « En nom Dieu, **les hommes d'armes combattront** et Dieu donnera la victoire » (sainte Jehanne d'Arc).

Peut-être ne verrons-nous pas la fin de cette bataille, mais nous aurons « combattu le bon combat, achevé (la) course, gardé la foi » (II Tim, IV, 7). Nous voulons seulement être jugés sur notre fidélité - fidélité a la même racine que foi (*fîdes*) - : « Ceux qui sèment dans les larmes, moissonneront dans l'allégresse » (Ps. 126, 5).

LA FOI DES CHEVALIERS CHRETIENS.

La Chevalerie chrétienne apparaît dans l'histoire ecclésiastique avec l'ordre des Chevaliers de Saint-Pierre, les *Miles sancti Petri*, fondé par le pape Léon IX en 1070, pour lutter contre les Normands de Robert Guiscard, ravageurs de l'Italie du sud. Dans le cadre de la **Trêve de Dieu**, certaines clauses religieuses étaient insérées dans les serments de vasselage nobiliaire et l'Église procédait déjà à la bénédiction des épées de chevalier, qui ne pouvaient plus alors servir à verser le sang chrétien.

Mais c'est à **saint Bernard** que revient l'idée d'en faire une institution permanente en dépouillant la Féodalité - qu'il connaît bien par ses origines familiales -, de son rôle de patronat héréditaire tout en gardant certaines de ses caractéristiques, pour en faire l'instrument militaire chrétien par excellence des Croisades : en 1136, il publie à cet effet le ***De laude novæ militiæ**, Éloge de la nouvelle chevalerie*. Très inspiré, il va

depuis lors, sauf exception partielle (1814-1830, 1871-1875, 1940-1944), la base philosophique de tous les régimes depuis 1791 (constitution du 3 septembre).

¹ Prétention aberrante et proprement moderniste de certains clercs prétendument traditionnels.

orienter les dispositions naturelles des féodaux pour les mettre au service exclusif de Dieu et de l'Église, en lieu et place de la domination terrestre et de la gloire humaine.

Saint Bernard reprend le mot *miles* – en latin médiéval, l'homme de guerre –, pour lui donner un sens nouveau : le *novus miles* sera le **Chevalier** – le féodal combattait à cheval au-dessus de la *piétaille* - **partici-
pant à une institution nouvelle - la Chevalerie ou *militia*.**

La Chevalerie comportera, comme la vassalité féodale, un **service d'ost** - une obligation de combattre -, **mais il s'exercera exclusivement hors de la Chrétienté**, *in partibus hæreticorum aut infidelium*. Toute idée de domination territoriale ou de service d'un suzerain temporel est abandonnée. Le vasselage ne se fera plus entre féodaux laïcs, selon les coutumes germaniques, mais en prêtant allégeance à un **évêque ou à un abbé mitré, représentant du Suzerain par excellence, le Christ et de son Vicaire terrestre, le Pape**. Le Chevalier ne pourra tirer l'épée qu'à l'appel du chef de l'Église romaine, seul « promoteur » de la **Croisade**. Le cérémonial d'engagement ou **adoubement** – **parfois aussi appelé armement** -, **reprend certains des rituels de la féodalité**, comme la collée devenue baiser de paix, la paumée, la porrection de l'épée ou **le serment**, en éliminant toute trace de préoccupation profane.

L'honneur féodal, si souvent utilisé à des fins matérielles, parfois peccamineuses, devient pour le Chevalier **l'honneur chevaleresque**. Son honneur sera de vouer sa vie, ses souffrances, **ses humiliations** et son éventuelle mort violente à la cause de la Foi, en imitation du Fils de Dieu fait homme.

Le sens de cet engagement sera médité au cours de la « veillée d'armes », nuit précédant l'adoubement, passée par le futur chevalier en prière et en méditation devant le Saint-Sacrement. Récupérant très habilement la soif naturelle d'action du féodal et le sentiment d'appartenance à une élite, saint Bernard les ordonne à des fins religieuses et

même mystiques, le chevalier devant se vaincre d'abord lui-même, pour avoir le droit de porter les armes et d'entrer en bataille. On voit combien l'idéal du chevalier chrétien est exigeant pour des *gens d'ost* jusqu'alors peu habitués à l'humilité, à la miséricorde et à la patience.

Cet état de vie, si nouveau, sera embrassé par des centaines de milliers d'hommes, **nobles ou non, riches ou pauvres**. Jamais le monde n'avait connu d'institution « civile » plus belle par son objet. Le Chevalier entre en chevalerie avec toute sa famille au sens large, **la mesnie**, qu'il s'efforcera de faire vivre selon les principes du code d'honneur chevaleresque. La Chevalerie est une institution autant sociale que religieuse, les deux aspects n'étant pas, comme dans les sociétés modernes, laïcisées, sinon antagonistes.

La spiritualisation complète de l'hommage vassalique ou féodal est fortement marquée à deux moments de l'adoubement. L'évêque touche par trois fois les deux épaules du futur chevalier avec son épée, en prononçant une formule qui donne à l'homme de guerre **les grâces d'état pour accomplir une mission exclusivement religieuse**, mission qui consiste en une action de charité qui peut aller jusqu'à une action de force : ***Esto miles pacificus, strenuus, fidelis atque Deo devotus*** ; sois un chevalier **paissier** (qui apporte la paix), courageux, plein de foi et voué au service de Dieu.

Quant aux oraisons de bénédiction ou de porrection de l'épée, elles sont hautement chargées de foi : *Nunc ensem dignare benedicere quatenus esse possit defensor ecclesiarum... Accipe gladium et utaris eo ad defensionem tuam ac Sanctæ Ecclesiæ Dei et ad confusionem inimicorum crucis Christi, ac fidei christianæ* ; qu'Il (Dieu) daigne maintenant bénir cette épée afin qu'il (le chevalier) puisse être le défenseur des églises ; reçois le glaive et sers toi de lui pour ta défense et celle de la sainte Église de Dieu et pour la confusion des ennemis de la croix du Christ et de la foi chrétienne.

La Chevalerie a un grand-maître céleste, **Monseigneur saint Michel**¹, le portier du Paradis, tout un symbole.

L'adoubement ecclésiastique conférait au chevalier une mission précise, **limitée** dans le temps, par exemple, la durée de la croisade. En créant les **Ordres religieux militaires**, la papauté va rendre la **chevalerie permanente** et en faire une institution d'Église, relevant canoniquement de la Congrégation des religieux. **Ce sommet de la vocation chevaleresque se vivra dès lors dans un ordre monastique** pourvu d'une règle, avec les trois vœux traditionnels, auxquels s'ajoute le vœu de combattre et de mourir, s'il le faut, pour « Dame Marie » - on connaît la spiritualité mariale de saint Bernard -, et le règne du Christ, en terre infidèle (qui, outre l'Orient musulman, peut être en Europe, Espagne, Midi de la France contre les Albigeois, confins orientaux de l'Europe).

En moins d'un siècle, de 1050 à 1150, la Féodalité, d'institution profane, donnera naissance à la Chevalerie chrétienne, qui va tout particulièrement jalonner l'histoire des Croisades, d'abord comme institution charitable, hébergeant et soignant les pèlerins de Terre sainte, puis, devant les nécessités, les convoyant sous protection armée entre la côte et Jérusalem. Les Ordres religieux militaires deviendront titulaires de fiefs, leur donnant les moyens d'assurer la présence franque dans l'intervalle des Croisades, si difficiles à mettre sur pied par les papes, en raison des dissensions entre grands États chrétiens. Ce sera là où s'illustreront les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (plus tard de Rhodes, puis de Malte), les Templiers, les chevaliers de Saint-Lazare, de Sainte-Marie des Allemands (ou Teutoniques), les Porte-glaive...

La *Reconquista* espagnole verra, de son côté, une floraison d'ordres religieux militaires (Ordre du Christ, de Santiago (Saint-Jacques), de Ca-

¹ Louis XI créa en 1472 un Ordre de chevalerie placé directement sous le patronage de l'Archange, ange protecteur de la France, dont le siège capitulaire sera fixé au Mont Saint-Michel au péril de la Mer.

latrava, d'Aviz, d'Alcantara, de Montesa...), parfois dérivés directement des ordres contemplatifs. Un certain saint Ignace de Loyola s'en souviendra quand il donnera sa *constitution* à la Compagnie de Jésus et rédigera ses *Exercices spirituels* :

« Nulle part, la chevalerie ne se montre plus digne d'admiration que dans son institution militaire religieuse ; là, elle accepte le sacrifice de toutes les affections, le renoncement à la gloire du guerrier comme au repos du moine, et charge du double fardeau de ces deux existences le même individu, en le vouant tour à tour aux périls du champ de bataille et au soulagement de la souffrance. Les autres chevaliers allaient en quête d'aventures, ceux-ci, pour secourir l'indigence et le malheur. Le grand-maître des Hospitaliers se faisait une gloire du titre de « gardien des pauvres du Christ » ; celui de l'Ordre de Saint-Lazare devait toujours être un chevalier atteint de la lèpre. Les chevaliers appelaient les pauvres « nos maîtres » : **effets admirables de la religion qui, dans les siècles où toute puissance dérivait du glaive, savait humilier la valeur et lui faire oublier cet orgueil qu'on en croît inséparable¹** ».

Le rayonnement de la Chevalerie sera tel que des princes et des rois demanderont à être adoubés, que nombre de nobles et de non nobles entreront dans les ordres religieux militaires, poussant l'héroïsme chrétien jusqu'à ses plus extrêmes limites. Miracle de la Grâce, en dépit des imperfections des hommes et quelles que soient les décadences ultérieures, la Chevalerie est un idéal de foi vécu : un **saint Louis**, roi autant que chevalier, chevalier autant que roi, dans son royaume comme dans les deux croisades qu'il fit, une **sainte Jehanne d'Arc**, la *Pucelle* d'Orléans, qui pratiquait les vertus chevaleresques comme ses contemporains en témoignèrent au *Procès de réhabilitation*, ont porté cet idéal jusqu'à la **sainteté** :

« La Pucelle est l'idéal de la France guerrière, au service des saintes causes du Christ. La belle France guerrière, c'est la chevalerie.

¹ Paul Lacroix, *Vie religieuse et militaire au Moyen âge*.

La France doit à cette grande institution un de ses plus glorieux surnoms, celui de chevaleresque. **N'est-ce pas la chevalerie même, soudainement incarnée, que la Pucelle** si gracieuse sur son noir destrier et sous son armure blanche ? Lion dans le combat, infatigable dans les labeurs de la guerre, au point de passer six jours sans quitter même de nuit une seule pièce de son attirail militaire ; si dure aux blessures qu'un trait lui traverse l'épaule de part en part, fait couler son sang et ses larmes, et ne lui fait pas quitter le champ de bataille. Agneau après la victoire, elle pleure sur tant d'ennemis qui jonchent le champ de la lutte, descend de cheval pour protéger un obscur soldat anglais que l'on meurtrit brutalement, appuie sur ses genoux la tête du pauvre blessé, et lui prodigue les suprêmes consolations de la foi »¹.

Voilà pourquoi **la Chevalerie est de tous les temps** ; elle appartient de plein droit à la sainte Église romaine : comme les sacrements de Confirmation ou de l'Ordre, comme le Sacre royal, **l'adoubement est au Pontifical romain**. La Chevalerie peut connaître des éclipses passagères, elle ne peut devenir obsolète dans ses principes. Pie XII envisagea, lors du soulèvement hongrois de novembre 1956, de lancer un appel à la Croisade. Il y renonça parce qu'il n'y avait plus de chevalerie chrétienne, plus d'État chrétien, pour répondre à son appel.

À peine élu, son « successeur », le « frère » Giuseppe Roncalli², supprima du Pontifical romain, l'adoubement des chevaliers et le sacre des rois. On voit sous quel « étendard »³ ce dernier se rangeait.

¹ Père Jean-Baptiste Ayroles, *Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France*, page 61.

² Trois sources dignes de foi témoignent de l'initiation ou de l'appartenance maçonnique du « pape du concile », désormais canonisé par l'église conciliaire (Voir Abbé Ricossa, *Le pape du Concile*).

³ Voir au Thesaurus, la méditation *Des deux étendards*.

« L'éclipse de l'Église catholique » (prédite par Notre-Dame à La Salette) par l'église conciliaire ouvrait alors « l'ère des finalités apocalyptiques »¹.

Nous sommes, aujourd'hui, toujours plongés dans ces ténèbres qui ne cessent de s'épaissir puisque le phare de la Vérité² – la sainte Église romaine par la voix de son pape authentique et infaillible, vicaire du Christ sur terre - a cessé d'éclairer les hommes sur la voie du Salut.

Lorsque l'éclipse se terminera, l'Église sera plus belle et sainte que jamais :

« Saint Pierre et saint Paul, par ordre de Dieu, enchaînèrent les démons et les firent rentrer dans les cavernes d'où ils étaient sortis. Alors apparut sur la terre une belle clarté qui annonçait la réconciliation de Dieu avec les hommes. Ils offrirent leurs actions de grâces à Dieu qui n'avait pas permis que l'Église fût entraînée par les fausses maximes du monde. Les ordres religieux furent rétablis et les maisons des chrétiens ressemblaient aux maisons religieuses tant étaient grandes la ferveur et le zèle pour la gloire de Dieu » (Elisabeth Canori Mora, vision du 15 février 1821)³.

Lorsque l'éclipse se terminera, la Royauté sacrale française sera régénérée⁴ par un miracle de la Providence qui désignera le Lieutenant qui doit régner sur « le saint royaume » :

¹ Comte Emmanuel Malynski et Léon de Poncins, *La guerre occulte*, conclusion. Ces deux auteurs appliquent ce jugement à la révolution d'Octobre 1917, mais le concile *Vatican II* aura eu des conséquences bien pires que le communisme léniniste, pourtant effroyable : *Vatican II* a tué des âmes par centaines de millions...

² Lorsqu'un catholique dit Vérité, il dit Jésus-Christ, et il n'y en a pas d'autre : « Nous prêchons un Christ crucifié, scandale pour les Juifs et folie pour les Gentils », saint Paul, 1 Cor., I, 23.

³ Citée par Mgr Delassus, *La conjuration antichrétienne*, tome III, page 925.

⁴ Au sens de réenfantée dans le Christ et la Foi catholique.

« Jésus-Christ roi ! Ce programme, la vieille France nous le lègue tout brûlant des ardeurs de quatorze siècles, scellé du sang de cent générations. La vieille et glorieuse mère tressaillira dans la poussière du tombeau et des siècles, le jour où des hommes de cœur le publieront hautement ; elle nous reconnaîtra pour ses fils ; elle nous reconnaîtra de son sang, parce qu'elle retrouvera ses accents dans notre voix, et ses enthousiasmes dans les flammes de notre cœur. Elle se sentira revivre, ce qui fut l'âme de la vieille France sera l'âme de la nouvelle ; et la chaîne des temps sera renouée. » ¹

Opportune, importune. Contra spem in spe.

¹ Père Jean-Baptiste Ayroles, *Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France*, page 292.

TABLE DES MATIERES

Historique et symbolique de l'étendard des Chevaliers du Christ Roy de France	1
La Triple Donation, notre raison d'espérer	7
CORPUS	8
« Le glaive de l'Esprit » et l'épée temporelle au service de Dieu	10
Réponses aux objections contre l'adoubement chevaleresque et raisons impérieuses de se faire adouber	22
Pourquoi devenir chevalier du Christ Roy de France ?	29
La Charte des Chevaliers du Christ Roy de France	31
Le Code d'honneur des Chevaliers du Christ Roy de France	35
Les caractères des Chevaliers du Christ Roy de France	36
Les engagements du Chevalier du Christ Roy de France	38
Rituel de la <i>Benedictio novi militis</i> (adoubement conféré par l'évêque)	43
Brève histoire de la Chevalerie et de l'adoubement ecclésiastique	49
Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, modèle des Chevaliers du Christ Roy de France	69
La chevalerie chrétienne à la lumière du <i>De laude novæ militiæ</i> de saint Bernard	86

THESAURUS	123
Prière des Francs	126
Litanies du Christ Roy de France	127
Méditation <i>Les deux étendards</i> , R. P. Valensin	130
Méditation <i>L'appel du roi temporel</i> , R. P. Valensin	138
Lettre de Grégoire IX à saint Louis le 21 octobre 1239	149
Saint Pie X, allocution <i>Vi son grato</i> du 13 décembre 1908 et <i>Vi ringrazio</i> du 29 novembre 1911 (extraits)	152
La souveraineté du peuple est une hérésie, conclusion Charles Maignen	155
Pie XII et la chevalerie (extraits)	159
Radio-message du Pape Pie XII à la France (25 juin 1956) pour le cinquième centenaire de la réhabilitation de Jehanne d'Arc (extraits)	162
Un exemple de chevalerie au 19 ^e siècle : les « <i>donnés</i> », auxiliaires des missionnaires de Notre-Dame d'Afrique	164
Prière à Notre-Dame des Chevaliers (15 août 1961)	169